



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

**PERMIS RECUPERE
48 SI ANNULEE
PAR ME REGLEY**

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Maître Antoine REGLEY
229 rue de Solférino
59000 Lille

Affaire suivie par : C

Paris, le
Réf. :

27 DEC 2021

3 Semaines

Maître,

Par courrier reçu le 6 décembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme Sylvie

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 17 et 18 septembre 2021 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

En conséquence, la décision référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuelle FERRANDEZ